le plu
une démarche partagée

Catherine
LOCKHART
Maire de Vendôme
Conseillère générale
Présidente de la Communauté du Pays de Vendôme

Nous y sommes presque!

Au terme de trois années de réflexions, conduites avec l'appui de cabinets d'études, de réunions avec l'ensemble des partenaires associés et de temps d'échanges avec les habitants, l'élaboration du PLU de Vendôme touche à sa fin. Au cours de ces trois années nous aurons eu la possibilité de questionner toutes les composantes du milieu urbain (espace bâti, espace public, habitat et activités, présence du Loir et de la végétation en ville…) et d'interroger le fonctionnement de notre ville et de ses quartiers (circulation et déplacements, mixité sociale, articulation entre les quartiers…). Informer, concerter, partager, former auront été les maitres mots de la longue phase d'élaboration de ce document dont les aspects techniques, ne devaient pas tenir les Vendômois à l'écart. C'est en effet une chance de pouvoir participer à ce moment singulier de l'histoire de sa ville où l'on peut lui tracer de nouvelles perspectives. L'avenir de Vendôme, nous l'avons donc imaginé collectivement, à partir de ses multiples atouts et du potentiel dont elle dispose. Nous avons imaginé une ville ouverte à tous et solidaire, une ville fluide, proche de la nature, une ville qui appuie sa qualité de vie sur sa richesse patrimoniale et sur la diversité des ses espaces publics, une ville active et innovante sur les plans économique, social et environnemental.
Cette exposition donne à voir ou à revoir les différentes étapes de ce projet. Elle propose également une première lecture du règlement et du zonage du PLU qui traduisent et organisent les futures conditions d'occupation des sols sur le territoire communal. N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions ou de vos interrogations.

Depuis le début de la procédure, le PLU a suscité de nombreux échanges (atelier citoyen, conseils de quartiers, réunions publiques, exposition, rencontre du PLU…), au cours desquels les Vendômois ont été amenés à s'exprimer. La concertation se poursuit jusqu'à l'arrêt du dossier en Conseil Municipal en février 2013. A cette occasion, le Conseil Municipal tirera le bilan de la concertation. Une fois le projet de PLU arrêté, le dossier sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de consultation de personnes publiques associées puis fera l'objet d'une enquête publique avant l'été.

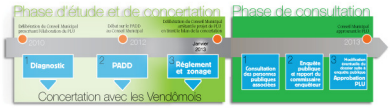

Le PLU, mode d'emploi

Le PLU organise le territoire en zones et définit le droit à construire de chaque parcelle. C'est sur cette base que sont instruits les permis de construire, d'aménagement, de démolir…
Il est constitué de plusieurs documents :
- Le rapport de présentation : il expose le diagnostic et analyse l'état initial de l'environnement. A partir de ce document les enjeux et les grandes orientations du projet de la Ville sont exprimés.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : il définit une vision du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.
- Les orientations d'aménagement et de programmation : elles cadrent le développement de secteurs porteurs d'enjeux importants pour la ville.
- Le règlement et le plan de zonage : ils énoncent les règles applicables à chaque secteur.

AEU
Approche Environnementale de l'Urbanisme

Réalisée en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), l'AEU est une démarche globale et transversale qui permet d'intégrer les préoccupations environnementales et énergétiques à chaque étape du PLU. Elle apporte un éclairage spécifique sur les choix énergétiques, la biodiversité et les paysages, la gestion de l'eau, les déplacements, les déchets, l'environnement climatique…

Bureau d'études missionné : Atelier Pied Architecture, Atelier Allante, Elisabeth Rohez

ABC
Atlas de Biodiversité Communale

Proposés dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de la Mer, les Atlas de la biodiversité sont des outils pour mieux connaître, valoriser et préserver la faune et la flore locale. Des inventaires et cartographies des espèces sont réalisés dans l'objectif de créer des trames vertes et bleues.

Prestataire missionné : Association Perche Nature

plu
Plan local d'Urbanisme
Bureau d'études missionné : Act Urba

AVAP
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Prenant la suite des ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), les AVAP, instaurées par la loi Grenelle 2, ont pour objet la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elles cherchent donc à concilier patrimoine et paysage avec les modes de vie contemporains, notamment par l'intégration des problématiques énergétiques.

Bureau d'études missionné : Batty Lebanc

PLD
Plan Local de Déplacements

La réalisation d'un Plan Local de Déplacements va permettre à la collectivité d'harmoniser l'ensemble des modes de déplacements et de réaliser un partage de voirie équilibré entre le piéton, les deux-roues et la voiture. Ce plan doit traiter de tous les modes de déplacement : transports en commun, modes doux, routiers… Il traduira de façon opérationnelle les grandes orientations du Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé en mars 2006.

Bureau d'études missionné : Energies Demain

Florent
GROSPART
Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de l'Agenda 21, des déplacements, de la voirie

Quelles sont les enjeux mis en avant dans le PLU?

FG : Lors de l'élaboration de ce document stratégique pour l'avenir de notre ville, des enjeux de différents ordres sont apparus prioritaires. Notre projet propose des orientations fortes en faveur du dynamisme économique (extension de la ZI sud, mixité fonctionnelle dans les quartiers), du développement de logements (mixité sociale), de projets structurants (Rochambeau, Gérard Yvon, ZAC des Aigremonts, quartier gare), ou encore de la qualité de vie (environnement, équipements, patrimoine, déplacements, liaisons douces…).
Nous avons réussi à dégager une vision globale et transversale du territoire, de ses richesses et de ses potentialités grâce aux croisements de plusieurs études menées parallèlement au PLU (plan local de déplacements, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, trame verte et bleue et approche environnementale de l'urbanisme).
Grâce à cette démarche plurielle et partagée, nous avons favorisé l'émergence d'un projet de développement et d'aménagement maîtrisé, valorisant les spécificités locales tout en apportant des réponses aux enjeux supracommunaux.